



Ville de Castelnaudary

Direction des Affaires Générales
Service Archives

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

Matière : Domaine de compétence par
thèmes

Sous matière : Culture

OBJET Prêt d'une œuvre d'art de
Pierre de Champeville à
l'association « Livres Ensemble »

Décision N° 2022-176

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Castelnaudary,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 et L2122-23, relatif aux délégations dont le Maire peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat.

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020-239 du 24 novembre 2020 portant délégations données à Monsieur le Maire,

CONSIDERANT la demande de prêt à titre gratuit par l'association « Livres Ensemble » d'une œuvre de Pierre de Champeville intitulée « Les îles Borromées », huile sur toile de 1912,

CONSIDERANT l'exposition rétrospective consacrée à l'artiste, organisée par l'association à Pernes-les-Fontaines du 10 au 20 Septembre 2022,

DECIDE :

ARTICLE 1 : de signer la convention bipartite de prêt entre la Ville de Castelnaudary et l'association « Livres Ensemble »,

ARTICLE 2 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

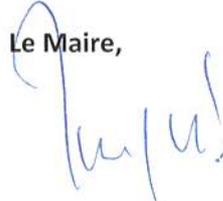
ARTICLE 3 : la présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Castelnaudary, le 8 Août 2022

Le Maire,


Patrick MAUGARD



Envoyé en préfecture le 11/08/2022
Reçu en préfecture le 11/08/2022
Affiché le **11 AOUT 2022** 
ID : 011-211100763-20220808-DEC2022176-DE